

BILAN D'ACTIVITÉS 2022



**COMMUNES
FORESTIÈRES**
HAUTES-ALPES

Notre représentation départementale, la force d'un réseau mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ 121 adhérents
- ✓ Plus de 6 000 adhérents à l'échelle nationale

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les élu.e.s ont un rôle important dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois, propriétaire forestier, responsable de la sécurité. Les élus sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts.



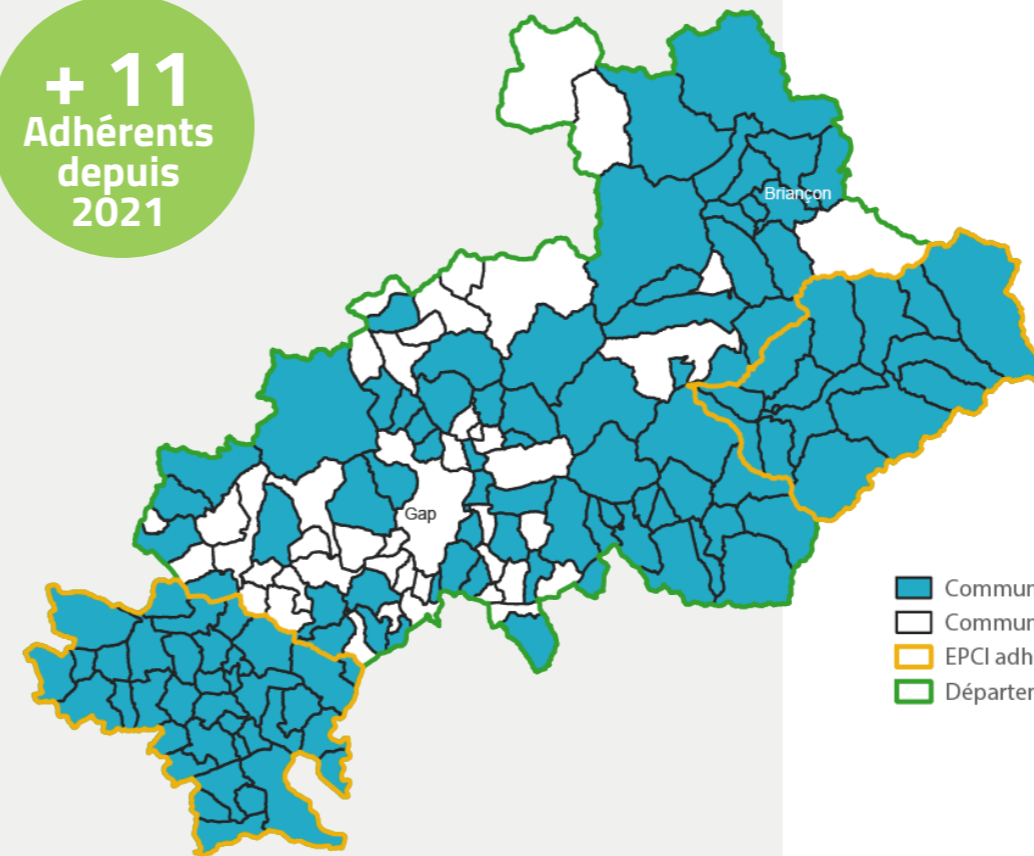
LES COMMUNES FORESTIÈRES, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'action des Communes forestières vise à :

1. Préserver l'intérêt général des forêts
2. Garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
3. S'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique
4. Encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local
5. Protéger les forêts contre les risques naturels

Le conseil d'administration et l'équipe technique est au service des collectivités adhérentes.

+ 11
Adhérents
depuis
2021



- Communes adhérentes aux Communes forestières
- Communes non adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérents
- Département adhérent



VOTRE CONTACT
DANS LES
HAUTES-ALPES

Caroline GALLES
06 30 42 69 94

caroline.galles@communesforestieres.org

UNE ASSOCIATION ORGANISÉE EN RÉSEAU POUR ÊTRE ACTEUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

Les Communes forestières sont structurées afin de pouvoir se positionner sur la définition et la mise en oeuvre des politiques forestières nationales, régionales et départementales.

Les Communes forestières se sont rapprochées du Département, de la Direction départementale des territoires, du Conseil Architecture, Urbanisme Environnement, de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes afin de mettre en place des actions conjointes coordonnées. Ces dernières portent sur des sujets complémentaires : mobilisation des bois, régénération des forêts, obligations légales de débroussaillage, fonds forestier national, construction et chauffage collectif en bois local...

ZOOM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉLUS MOBILISÉS AU SEIN DES TERRITOIRES

Les membres du conseil d'administration sont les relais locaux des Communes forestières. Ils identifient et font remonter les difficultés, les projets sur leurs territoires. Ils se mobilisent également dans les commissions départementales de la Chasse et de la faune sauvage, de Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les administrateurs sont présents dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Notre représentation nationale, un réseau structuré et mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ Convention entre les Communes forestières - ONF
- ✓ 2 ans de négociation

LES ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS



Lors de ces assises, les Communes forestières ont été entendues ! Elles saluent la mise en place d'un financement pérenne pour le renouvellement forestier, la reconnaissance du rôle de l' élu comme interlocuteur privilégié entre la forêt et la société, le renforcement des programmes de recherche et la mise en place d'un dialogue constructif avec les ONG.

Les Communes forestières se sont investies dans ces assises nationales qui ont permis d'aboutir sur une stratégie de long terme basée sur 4 piliers :

1. Dresser un état détaillé de la forêt et accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion face au changement climatique.
2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts.
3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois.
4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial

LE PARTENARIAT COMMUNES FORESTIÈRES – ONF RENOUEVÉ

Le renouvellement du partenariat Communes forestières-ONF a été concrétisé cette fois-ci, par une convention adossée au contrat signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2026. Cette dernière a fait l'objet d'une rude négociation avec plusieurs avancées notables pour les Communes forestières :

1. Le respect du rôle de l' élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.

4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.

6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

Trois groupes de travail sont mis en place sur les sujets suivants : **l'aménagement forestier, le périmètre du régime forestier, la commercialisation des bois.**



VOTRE CONTACT SUR LA POLITIQUE NATIONALE

Jérôme BONNET
06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org



L' élu,
décideur de
la gestion
de sa forêt

Assemblée générale de la Fédération Nationale des Communes forestières, le 27 octobre à Dijon

ZOOM



[DONS AUX COMMUNES] DÉFISCALISATION POUR LES TRAVAUX FORESTIERS

La loi de finances 2023 permet d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui font des dons aux communes pour des opérations d'entretien et de renouvellement pour la forêt. Ce dispositif permet de compléter utilement les financements publics et de concourir à l'autofinancement de travaux sylvicoles de desserte ou de plantation.

Protégeons nos forêts des incendies !

Chiffres clés 2022

- ✓ Doctrine nationale des Communes forestières
- ✓ 24 élus formés sur les obligations légales

UNE DOCTRINE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

L'Etat pilote et règlemente les politiques de prévention et de lutte contre les feux de forêt. **Les élus agissent dans le cadre de leurs prérogatives régaliennes et sont pénalement responsables.** Les collectivités engagent des budgets conséquents sur cette thématique.

Les Communes forestières ont défini leur doctrine nationale, basée sur les attentes suivantes :

1. Accroître la pression sur les citoyens concernant les débroussailllements obligatoires et systématiser le soutien de l'État aux Maires
2. Travailler sur un schéma type de développement urbanistique prenant en compte le risque
3. Avoir une garantie de l'État sur la capacité d'intervention de la flotte aérienne
4. Participer à des retours d'expériences et faire du partage et du lien entre acteurs
5. Participer au développement d'une culture du risque auprès des populations et des élus
6. Défendre le principe que les dispositions de protection contre les incendies prévues dans le Code forestier s'appliquent, en particulier, sur le débroussaillage obligatoire et l'équipement des massifs, sans remettre en cause les protections environnementales.



NOTRE STRATÉGIE

Faire reconnaître le rôle central des élus dans la défense des forêts contre les incendies et les accompagner dans la mise en œuvre de leur compétence.

NOS PARTENAIRES

État, SDIS, ONF

LES COMMUNES FORESTIÈRES ENTENDUES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT

L'Etat reconnaît enfin le rôle des Communes forestières dans la défense des forêts contre l'incendie. Suite à l'été 2022, le Président de la République a redéfini à l'automne la stratégie de l'Etat en matière de DFCI.



Parallèlement dans la suite des assises de la forêt le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a engagé un travail de refonte du dispositif des obligations légales de débroussaillage que les Communes forestières appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Réaffirmant le rôle triple et incontournable des élus et des communes responsables de l'application du débroussaillage, maîtres d'ouvrage des équipements de lutte (cisternes, pistes...) et cofinanceurs des SDIS, les Communes forestières ont formulé un certain nombre de propositions d'évolutions législatives et réglementaires des obligations légales de débroussaillage, afin d'harmoniser leurs réglementations, simplifier et faciliter leur mise en œuvre et leur contrôle.

Reconnaissant le rôle des Communes forestières, le Ministère de l'agriculture a conventionné avec elles un dispositif d'appui aux élus pour sensibiliser, informer, et accompagner les élus dans la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire.

Dans les Hautes-Alpes, les Communes forestières et la Direction départementale des territoires ont échangé sur la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage ainsi que l'accompagnement des communes.



INFORMER LES ÉLUS DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DES ACTIONS À MENER

Dans le département, l'appui des Communes forestières a été réalisé sous la forme d'une formation à Veynes auprès des collectivités. Cette dernière, regroupant 24 élus, a permis d'échanger sur le risque dans le département, les modalités et financements pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage...

Sur demande, les Communes forestières peuvent apporter un appui sur le dépôt de demande de financement à la Région pour la mise en place d'un plan communal de débroussaillage et mettent à disposition un modèle de cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études.

Les communes responsables de l'application des OLD



VOTRE CONTACT SUR LE RISQUE INCENDIE

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

ZOOM

[VIDEOS]
TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DU RISQUE



Retrouvez nos vidéos sur la gestion du risque incendie et la mise en œuvre des OLD en suivant ce QR code

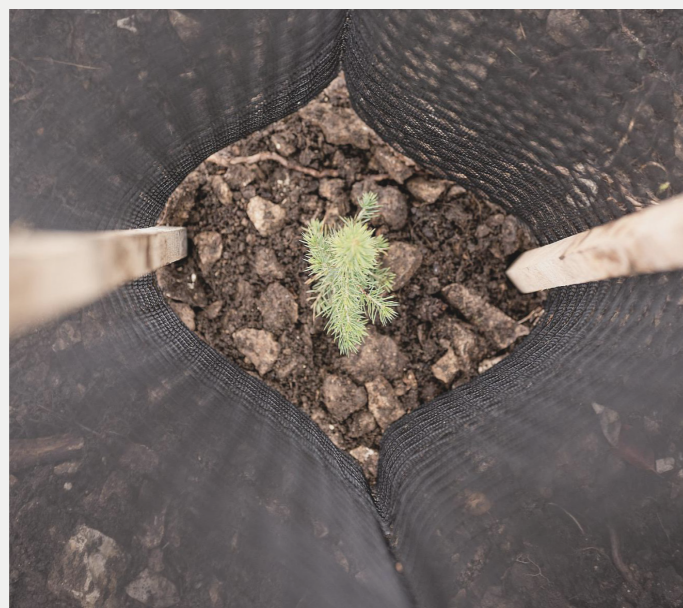


Assurons la pérennité des forêts communales !

Chiffres clés 2022

- ✓ 41 élus formés
- ✓ 16 communes accompagnées

RÉGÉNÉRER LES ESPACES FORESTIERS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

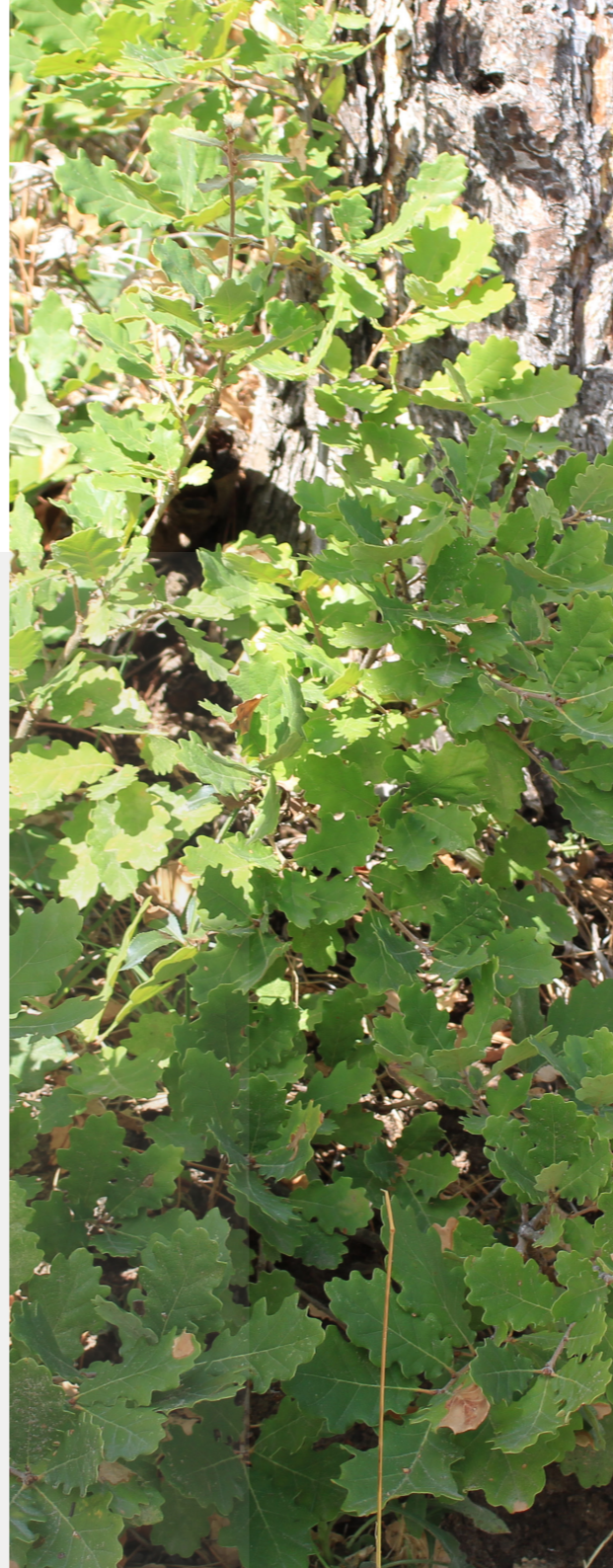


La régénération naturelle est privilégiée dans les espaces forestiers. Dans le cadre du changement climatique, cette dernière peut être perturbée et implique des travaux à la charge des communes (en forêt communale). Ces travaux sont financés au maximum à 80 % par la Région Sud et les fonds privés RESPIR.

Les Communes forestières, en lien avec l'ONF, ont fait la promotion de ce dispositif à l'occasion de la **rencontre sur les travaux sylvicoles** organisée par les Communautés de communes du Guillemois-Queyras et du Pays des Ecrins mais aussi lors de la formation "**Face aux enjeux climatiques, élu.e.s pensez à la forêt et au bois**".

Plusieurs communes ont été sensibilisées / accompagnées sur ce sujet (Les Orres, Baratier, Saint Chaffrey, Saint-Bonnet-en-Champsaur et Champoléon).

Par ailleurs, l'implication des élus dans l'activité sylvopastorale est gage de réussite de la régénération naturelle et de maintien de l'élevage sur les territoires. En lien avec l'ONF et la Chambre d'Agriculture, les Communes forestières ont sensibilisé les élus sur ces thématiques à l'occasion de la formation « **Elus, assurez la bonne gestion des forêts communales pâturées** ».



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA RÉVISION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'aménagement forestier, document de gestion durable, prévoit les coupes et travaux à réaliser sur les forêts communales relevant du régime forestier. **Leur révision et mise en œuvre implique une mobilisation des élus sur le sujet.**

La technicité du document, ne facilitant pas toujours sa compréhension, les Communes forestières interviennent à la demande sur :

- La révision des aménagements forestiers pour une meilleure prise en compte des attentes des communes (**Prunières, Guillestre**)
- L'accessibilité et la desserte du massif forestier (**Saint Chaffrey, Aiguilles**)
- L'exploitation par câble (**Rabou, l'Argentière-la-Bessée**)
- La commercialisation des bois (**Puy-Saint-Pierre, l'Argentière-la-Bessée**)
- La régénération des peuplements forestiers
- Le fonds forestier national (**Mereuil, Jarjayes, Valserrès, Saint Julien en Beauchène, Veynes**)
- Les groupements forestiers en lien avec l'office notarial de Serres (**Saint Julien en Beauchène**)

APPUI À LA GESTION DES FORÊTS PRIVÉES

Les communes, dans le cadre de la gestion des forêts communales, peuvent associer les propriétaires privés contigus au moment des coupes de bois. Plusieurs initiatives vont dans ce sens sur la commune de Lazer notamment.

FONCIER FORESTIER

Les communes portent des stratégies foncières. Dans ce cadre, les Communes forestières apportent un appui en lien avec la SAFER sur : l'acquisition des biens sans maître, les droits de préemption et de préférence, l'achat à l'amiable... L'association a notamment accompagné les communes de Chorges, Les Orres, Val-Buëch-Méeouge, Mereuil, Villard-Saint-Pancrace sur le sujet.



[LAZER] Mobilisation des bois en forêt privée afin de défendre les forêts contre les incendies

Les élus de la commune de Lazer s'inquiètent d'une zone forestière non gérée et du risque incendie qu'elle représente. La commune a fait appel à un gestionnaire forestier pour préciser les enjeux sur cette zone et en informer les propriétaires privés. La mise en sécurité de ce site représente une priorité pour l'année 2023.



VOTRE CONTACT DANS LES HAUTES-ALPES

Emily ARNOUX
07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

Investir en
forêt, c'est
investir dans
l'avenir !

ZOOM



[PRUNIÈRES] REVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

La révision de l'aménagement de la forêt communale de Prunières a été engagée en 2022. L'association des Communes forestières a apporté un appui à la commune dans la prise en compte des volontés politiques des élus en lien avec l'ONF. La commune est à présent accompagnée dans la mise en œuvre, notamment sur la commercialisation de ses bois.

Sensibilisons les acteurs aux enjeux de la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 millions de connexions au site de l'Observatoire
- ✓ 196 indicateurs disponibles sur la cartothèque

DES DONNÉES FORESTIÈRES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS

Les Communes forestières, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud, animent l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Ce dispositif diffuse des outils d'information sur les enjeux forêt et bois. Une publication annuelle permet d'identifier les grandes dynamiques régionales.

Les Communes forestières ont également mis en place et actualisent la cartothèque interactive afin de diffuser de nombreuses données chiffrées sur la forêt et le bois.

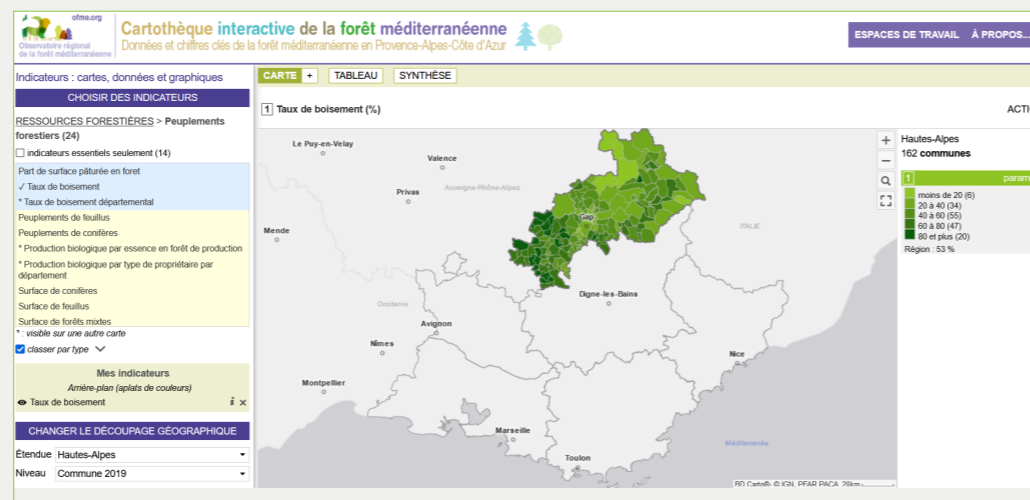
En parallèle, elles mettent à disposition des collectivités des cartes et extractions de données.

Dans ce cadre, 4 collectivités ont sollicité l'Observatoire en 2022 pour alimenter leurs actions :

- Communauté de Communes de Serre Ponçon
- Commune de Savournon
- Commune de St-Bonnet-en-Champsaur
- Commune de Lazer

Cette mise à disposition des données a permis d'intégrer les enjeux forestiers dans leur charte forestière de territoire, d'identifier les enjeux liés à la mobilisation des bois en forêt privée, ou aux biens sans maître.

Les portraits forestiers des communes ont également été diffusés lors des petits déjeuners auprès des élus présents.



MODERNISATION DE L'OBSERVATOIRE

Créé en 2001 par la Région et les Communes forestières, le partenariat au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne s'est élargi, intégrant depuis 2022 la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt ainsi que l'interprofession FIBOIS Sud.

Après 20 ans de fonctionnement, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan et de travailler au repositionnement de l'Observatoire.

Les objectifs des partenaires qui le constituent (Région, Communes forestières, DRAAF et Fibois Sud) sont :

1. Repositionner l'Observatoire en tant qu'expert et vulgarisateur de l'information forestière au bénéfice de la définition et du suivi des politiques publiques touchant à la forêt.
2. Permettre l'accès aux informations forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.
3. Cibler une pluralité d'acteurs institutionnels, aménageurs, urbanistes, collectivités, forestiers, professionnels de la filière forêt-bois ou encore scientifiques afin de diversifier et d'augmenter la richesse des contenus.
4. Rapprocher les outils des besoins des utilisateurs par la mise à jour continue de la cartothèque, la refonte du site internet et par de nouveaux formats de publication. De nouveaux outils pourront également voir le jour notamment par l'inclusion du pôle forêt du CRIGE aux comités thématiques associés.

Intégrer les enjeux forestiers dans l'aménagement des territoires



VOTRE CONTACT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Luc MABIRE
04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org



ZOOM



[L'OBSERVATOIRE] SUIVI DES ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Le site internet de l'Observatoire centralise des actualités et de documentation sur la forêt et le bois au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les Communes forestières réalisent son actualisation régulière et envoient la lettre d'information mensuelle.

Formons les collectivités pour agir sur la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 9 formations proposées aux élus du département
- ✓ 173 élus participants

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

9 formations ont été proposées aux collectivités sur la gestion des forêts et la valorisation des bois.

13/01/2022 à Gap

Face aux enjeux climatiques, élu.e.s pensez à la forêt et au bois

Présentation des actions pour lutter contre le changement climatique.

27/01/2023 en visioconférence

Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Information sur la gestion en forêt privée et les leviers d'action des élus pour l'encourager.

22/02/2022 à Savines-le-Lac

Assurer le suivi et le fonctionnement de sa chaufferie bois

Information sur les 10 points de contrôle essentiels à réaliser sur une chaufferie bois.

22/03/2022 en visioconférence

Élus, maîtrisez la pratique de l'affouage

Information sur les responsabilités des communes et les évolutions des pratiques.

2/06/2022 en visioconférence

Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différents modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

8/07/2022 à Saint-Bonnet en Champsaur

Elus, assurez la bonne gestion de vos forêts communales pâturées

Faire connaître les enjeux, les objectifs et les conditions de mise en oeuvre du sylvopastoralisme en forêt communale.

22/09/2022 à Rambaud

Elus, comment favoriser la biodiversité forestière ?

Comprendre les enjeux liés à la biodiversité en forêt et les actions à mener.

11/10/2022 à Risoul

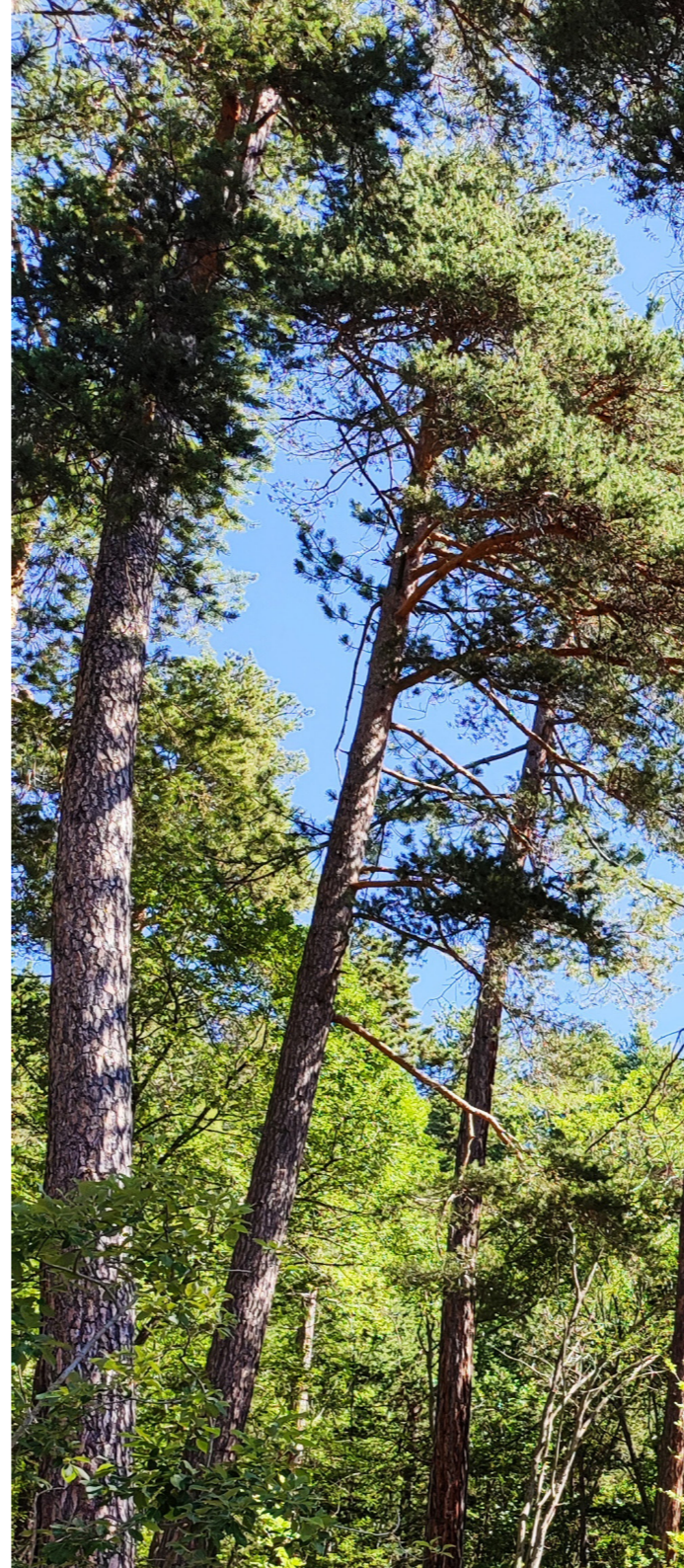
Elus, choisissez la certification Bois des Alpes pour votre projet

Comprendre les enjeux liés à la biodiversité en forêt et les actions à mener.

3/11/2022 à Veynes

Les élus face au risque incendie

Information sur le rôle des élus dans la prévention du risque incendie.



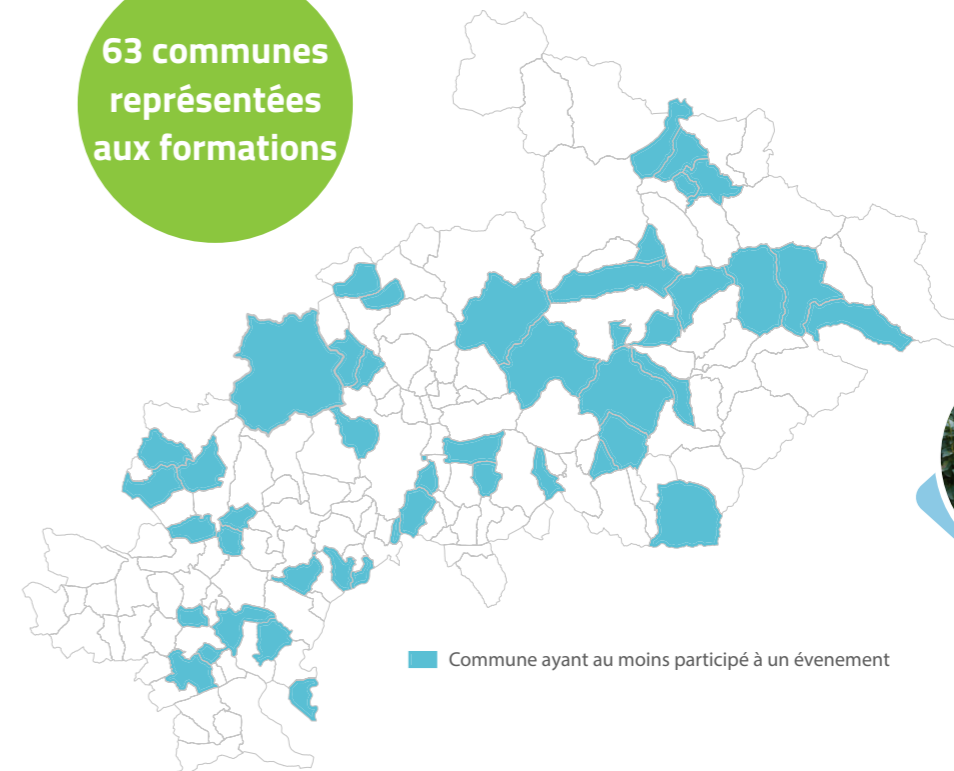
REFONTE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Dans une dynamique d'amélioration continue, les Communes forestières travaillent à la refonte des modules de formation afin d'améliorer la transmission des compétences aux élus.

Ainsi, dès 2023, les sessions proposées comprendront plus de visites, retours d'expérience, exemples de réalisation... pour répondre aux attentes des participants.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de formation, un calendrier annuel 2023 a été communiqué aux communes.

63 communes représentées aux formations



■ Commune ayant au moins participé à un événement



VOTRE CONTACT SUR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

Laura CHANTOIN
07 57 08 16 22

laura.chantoin@communesforestieres.org

UN FORMAT DE TRAVAIL CONVIVIAL

En 2022, pour la première année, les Communes forestières ont organisé "les Communes forestières à la rencontre des élus" sur les communes de Saint-Michel-de-Chaillo, l'Argentière-la-Bessée et Ventavon.



Ces petits déjeuners permettent aux élus d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et poser leurs questions, dans un cadre convivial.

Ce format a rencontré un franc succès avec 37 participants. Ils permettent également aux Communes forestières d'identifier les communes qui ont besoin d'un accompagnement individuel.

ZOOM



CALENDRIER DES FORMATIONS

Le calendrier des formations est disponible sur notre site internet en suivant le QR Code.



NOTRE STRATÉGIE

Informier et former les élus sur leur rôle dans les multiples facettes de la filière forêt bois.

NOS PARTENAIRES

ONF, CERPAM, CRPF, Région, Fibois Sud, Etat, SDIS, Département des Hautes-Alpes

Intégrons la forêt dans le développement des territoires !

Chiffres clés 2022

- ✓ 4 territoires mobilisés sur les questions forestières
- ✓ 88 communes concernées

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES TERRITOIRES

Les Communes forestières proposent un appui politique, technique et financier aux territoires qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

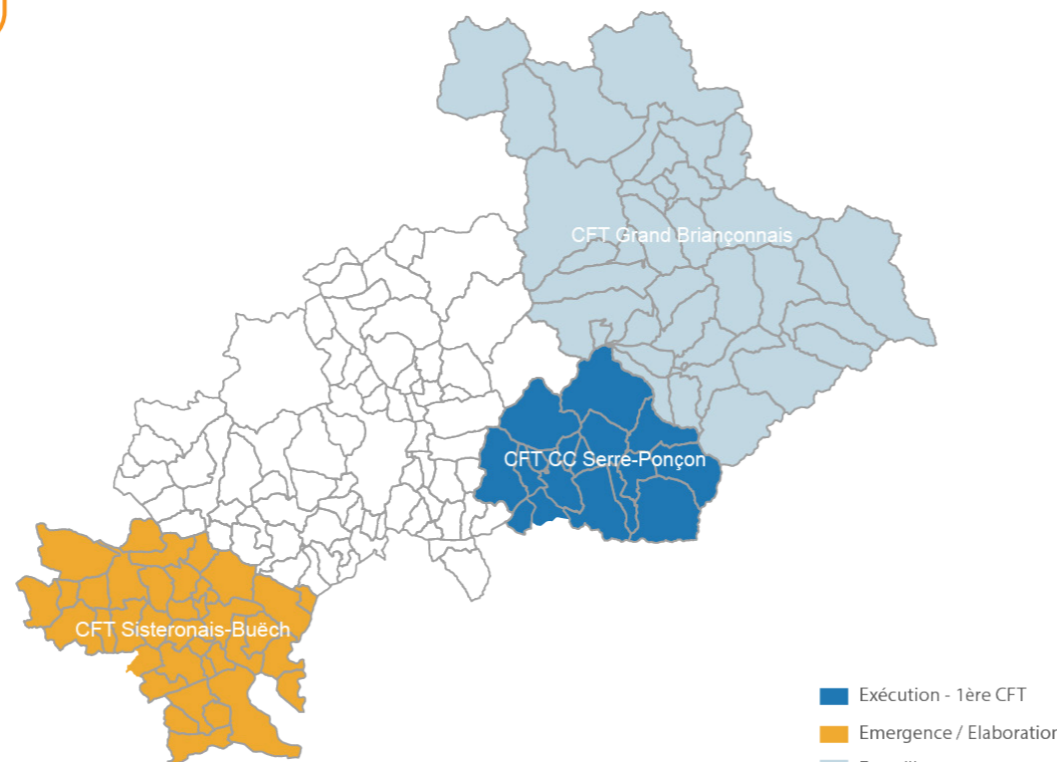
Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné les territoires :

- du Sisteronais-Buech : appui à l'identification des enjeux sur la charte forestière
- de Serre-Ponçon : définition/mise en œuvre d'actions de terrain dans le cadre de la charte forestière
- Parc Naturel Régional des Baronnies : mobilisation des élus du parc sur les questions forestières
- Parc Naturel Régional du Queyras : renouvellement de la charte du Parc

MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des stratégies forestières de territoires. Cette année, la Rencontre régionale a porté sur le thème des stratégies forestières face au changement climatique. Le réseau des techniciens s'est réuni deux fois sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt "câble", sur l'état d'avancement des chartes forestières et des financements avec de nombreux territoires présents.

En septembre, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus aux Rencontres nationales des territoires forestiers à Figeac qui avaient pour thématique " Élus, forêts, bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain?"



LA FORÊT FAIT ÉCOLE DANS LES HAUTES-ALPES

Les Communes forestières animent le programme "Dans 1000 communes, la forêt fait école". Dans les Hautes-Alpes, la commune de l'Argentière-la-Bessée est engagée dans ce programme avec son conseil municipal de jeunes. Ce dernier avec les élus définissent les actions à mener pour gérer une parcelle forestière, mise à disposition par la commune situé au col de la Pusterle.

L'inauguration de la parcelle a été réalisée en juin 2022 en présence du Maire et des élus, de la Présidente des Communes forestières et de nombreuses personnalités : associations, ONF...

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours :

- Sorties sur la parcelle pour découvrir les essences et la gestion forestière
- Elaboration d'un reportage écrit sur la forêt de la Pusterle
- Tournage de vidéos pour réaliser un film sur le projet qui sera présenté lors de la Journée Internationale de Forêts en 2023



1 commune engagée dans le programme "Dans 1000 communes la forêt fait école"



VOTRE CONTACT SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Maylis PORTE
06 48 33 68 73

maylis.porte@communesforestieres.org

[Communauté de Communes de Serre-Ponçon]

Après la signature de la Charte forestière en mars 2022, le territoire a engagé plusieurs actions en faveur du développement de la forêt et du bois avec l'appui des Communes forestières :



- Travail sur la restructuration foncière en partenariat avec les Communes forestières. **Deux communes pilotes sont accompagnées sur l'intégration des biens présumés sans maîtres.**
- Définition d'un programme de travaux concertés et de **mini-films pour l'usage multifonctionnel des forêts et le maintien des mélèzins**
- Développement de projets en bois local et de réseaux de chaleur au bois énergie
- Accueil de la journée des métiers de la filière forêt bois en Région Sud.

ZOOM



[PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS] RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DU PARC

Les Communes forestières ont établi des liens avec le PNR du Queyras, notamment dans le cadre du renouvellement de sa charte de Parc. Plusieurs actions concernant la forêt et le bois sont inscrites dans cette future charte :

- gestion de la forêt pour limiter les risques,
- favoriser la biodiversité et coordonner les usages,
- développement des énergies renouvelables,
- construction et réhabilitation.

Construisons durablement avec le Bois des Alpes ® !

Chiffres clés 2022

- ✓ 76 bâtiments intégrant du Bois des Alpes certifiés
- ✓ 102 entreprises certifiées dans les Alpes

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA PRESCRIPTION EN BOIS DES ALPES

L'action des Communes forestières est basée sur la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en Bois des Alpes, seule certification permettant de bénéficier d'un bois local. L'association a fait la promotion de l'utilisation du Bois des Alpes dans les bâtiments à plusieurs occasions, notamment un petit déjeuner à Ventavon et l'Assemblée générale qui avait pour thématique le bois dans la Réglementation Environnementale 2020.

Une session de formation a également été organisée à Risoul avec la visite de la maison médicale en Bois des Alpes, en présence du charpentier qui l'a construite et du maître d'ouvrage.



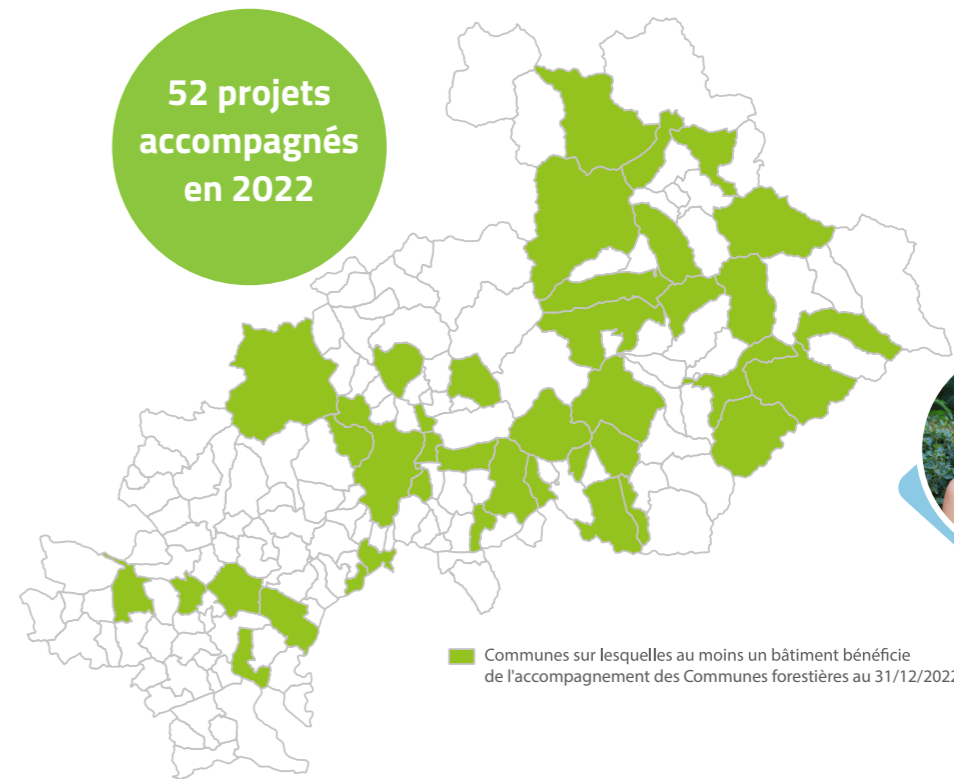
ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS EN BOIS DES ALPES

L'association participe à la prescription de Bois des Alpes dans les marchés publics et au suivi de la mise en œuvre de Bois des Alpes sur les chantiers. **Son intervention permet de mobiliser les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre au démarrage du projet, et de faciliter l'intégration du Bois des Alpes tout au long de son déroulement.** En 2022, 14 communes ont été contactées pour mettre en œuvre du Bois des Alpes dans leur projet de construction et 52 projets ont été accompagnés. Cinq bâtiments intégrant du Bois des Alpes ont été achevés : la maison de retraite de Briançon, la salle multi-activités de Buissard, les bureaux de Territoire d'Énergie 05 à Chorges, la salle multi-activités de Saint-Apollinaire et la rénovation de l'école d'Orcières.



VALORISATION DES PROJETS

Une Analyse des Retombées Territoriales a été réalisée sur 2 projets : l'Office de tourisme des Orres et les bureaux de Territoire d'énergie 05) afin d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emplois et de limitation des gaz à effet de serre.



Communes sur lesquelles au moins un bâtiment bénéficie de l'accompagnement des Communes forestières au 31/12/2022



VOTRE CONTACT SUR LA CONSTRUCTION EN BOIS

Estelle CHENU
07 57 46 04 59

estelle.chenu@communesforestieres.org

APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Comme pour beaucoup de matériaux, le marché du bois (approvisionnement et prix) a connu des difficultés post-Covid, mais en fin d'année 2022, la situation revenait à la normale.



[TERRITOIRE D'ENERGIE 05] Des bureaux en Bois des Alpes

L'utilisation de 134 m³ de Bois des Alpes a permis d'injecter 80% des coûts liés au bois dans l'économie locale et valoriser 2,4 emplois sur le territoire. Sur le plan environnemental, 255 tonnes de CO₂ ont été stockées et évitées grâce à l'utilisation du Bois des Alpes.

ZOOM



[SAINT-APOLLINAIRE] LA SALLE MULTI ACTIVITÉS EN BOIS DES ALPES

La construction du bâtiment, qui a démarré au printemps 2021 s'est achevée fin 2022. La salle multi-activité est construite en bois avec une isolation en paille. Au total, l'entreprise de charpente AMC (05) a mis en œuvre 51 m³ de Bois des Alpes sur ce chantier, dont 55% de bois massif provenant de la scierie Blanc (26) et de la scierie Mostachetti (05), et 45% de bois lamellé-collé provenant de l'entreprise Colladello (26).

Le bois, énergie refuge en temps de crise énergétique !

Chiffres clés 2022

- ✓ 120 chaufferies en fonctionnement
- ✓ 29 000 tonnes de plaquettes forestières

9 fournisseurs adhérents à la charte qualité bois déchiqueté

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ DES CHAUDIÈRES BOIS

L'augmentation générale de la demande en bois et la flambée des prix sur l'énergie ont touché de manière maîtrisée la filière bois énergie. Les Communes forestières ont apporté un appui aux fournisseurs du département pour : améliorer la qualité de leur combustible, structurer et fiabiliser leur approvisionnement en bois.

9 fournisseurs de la région sont engagés dans la Charte Qualité combustible Bois Déchiqueté animée par les Communes forestières. **20 contrôles sur la qualité de la plaquette forestière ont été réalisés dans ce cadre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de chaufferies.**



POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le bois énergie reste l'énergie la moins chère du marché et permet de développer un tissu d'entreprises de la région en valorisant une ressource locale, renouvelable. Le Département des Hautes-Alpes porte un contrat de développement des énergies renouvelables avec des financements attractifs de l'ADEME pour l'investissement dans des chaudières et réseaux de chaleur bois énergie. Les Communes forestières font la promotion de ces financements et interviennent en partenariat avec le Département sur ce sujet. Une formation sur le suivi de chaudière plaquette a été organisée à Savines-le-Lac à destination des maîtres d'ouvrage.



SUIVI DE LA FILIÈRE

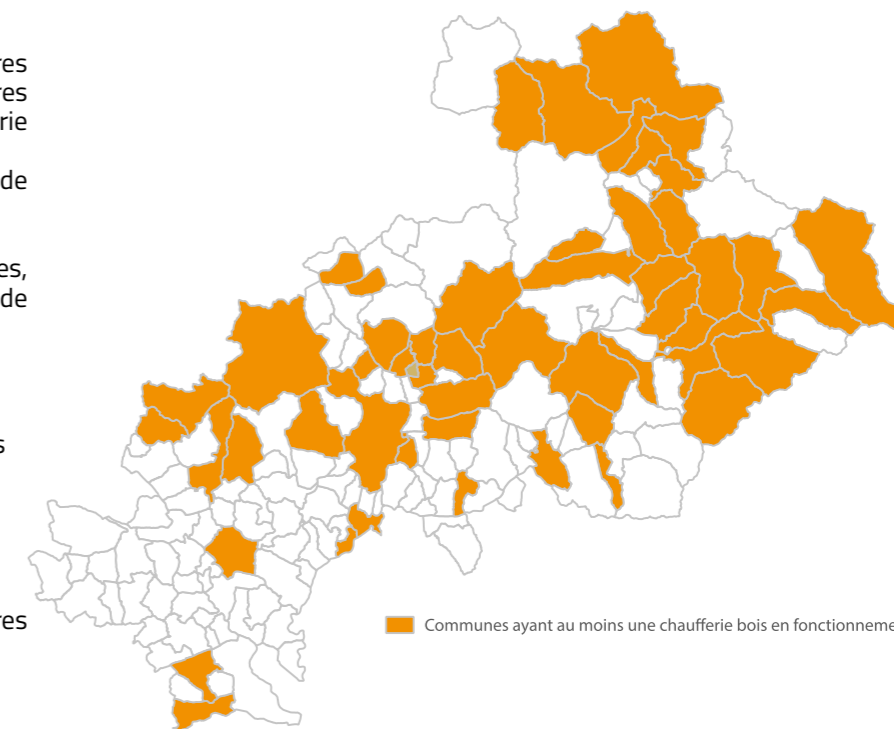
Les Communes forestières ont accompagné les maîtres d'ouvrage de chaufferie concernant :

- le suivi et la maintenance de leur chaufferie bois
- l'amélioration des rendements via des échanges,
- mise en place des bilans de saison de chauffe...

L'association propose aux maîtres d'ouvrage dont les chaufferies rencontrent des difficultés, la réalisation d'audits par un bureau d'études externe.

Les Communes forestières interviennent également dans le suivi du développement du bois énergie.

Ce dernier a été présenté lors de la rencontre régionale bois énergie à Lardier-et-Valença. Cette rencontre a réuni environ 70 personnes et a permis d'échanger sur la compétitivité des installations biomasse, et de visiter la plateforme bois énergie de Lardier-et-Valença (SARL BAYLE) ainsi que la chaufferie plaquette du SDIS à La Saulce.



VOTRE CONTACT POUR LE SUIVI DE VOTRE CHAUFFERIE

Thomas ORTIS
06 73 90 26 96

thomas.ortis@communesforestieres.org



VOTRE CONTACT POUR L'APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

ET CÔTÉ FINANCEMENT ?

Le Département des Hautes-Alpes porte un Contrat Chaleur Renouvelable territorial visant au développement des énergies renouvelables depuis 2017 avec le financement de l'ADEME. Une majorité de cette énergie est envisagée à partir de biomasse forestière.

La Région intervient jusqu'à 70% pour aider les études de faisabilité et les schémas directeurs et en complément de l'Ademe pour les investissements sur les chaufferies et réseaux de chaleur au bois.

ZOOM



[SAINT JEAN SAINT NICOLAS] LE RÉSEAU DE CHALEUR 100% BOIS

Le réseau de chaleur de Saint Jean Saint Nicolas a été mis en route en 2019 avec une chaufferie 100% bois plaquette. Cet équipement a permis à la commune d'économiser plus de 18 000 € en combustible comparé à une solution fioul. Les économies de fonctionnement global, intégrant la maintenance, sont estimées à 16 000 €.

ENSEMBLE, PROTÉGEONS
ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES !

Des maires unis pour la forêt et le bois local



**COMMUNES
FORESTIÈRES**

HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun
Tél. 04 92 23 49 41

www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières, ONF, Elodie Daguin,
Ministère Écologie Énergie Territoire
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

